

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat agréé à la conférence libre avec le Sénat dans le but de considérer certains amendements faits par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, auxquels les Communes n'acquiescent pas et sur lesquels le Sénat insiste; et tout amendement qui, à cette conférence, il sera jugé désirable de faire et a nommé les honorables sénateurs Graham, Chapais et Meighen comme gérants de leur part à ladite conférence, et

Aussi que les gérants à la conférence libre de la part du Sénat se réuniront dans la salle 258 au Sénat.

Sur motion de M. Dupré, résolu,—Que Messieurs Lapointe, Heaps et Dupré soient nommés gérants de la part de la Chambre pour la conférence libre avec le Sénat, relativement aux amendements faits au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé.

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Ganong,	Manion,	Spankie,
Belec,	Gobeil,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),	Stanley,
Bennett,	Gordon,	Murphy,	Stevens,
Bourgeois,	Hay,	Myers,	Stewart (Leeds),
Bowen,	Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Quinn,	Stewart (Lethbridge),
Bury,	LaVergne,	Ryckman,	Stirling,
Chaplin,	Loucks,	Sauvé,	Swanston,
Dupré,	Macdougall,	Shaver,	Tétreault,
Duranleau,	MacLaren,	Simpson	Thompson (Lanark),
Esling,	MacNicol,	(Simcoe-Nord),	Weir (Melfort),
Fortin,	McGregor,	Simpson	White (Mount-Royal)
Gagnon,		(Algoma-Ouest),	Wright—45.

CONTRE:

Messieurs

Boulanger,	Fafard,	King, Mackenzie	Malcolm,
Casgrain,	Ferland,	McIntosh,	Motherwell,
Chevrier,	Fiset (sir Eugène),	McKenzie	Séguin,
Deslauriers,	Gardiner,	(Assiniboia),	Stewart (Edmonton-Ouest)—15.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé sur la même division.

M. Dupré fait le rapport suivant:—

Vos gérants demandent à faire rapport qu'ils ont dûment tenu la conférence libre avec les gérants nommés par le Sénat, au sujet des amendements faits par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, et les gérants, de la part